



Accusé de réception en préfecture  
094-219400710 – 27/06/2024 – DEL 2024-151  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SUCY-EN-BRIE  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 25 Juin 2024

N° DCM : 2024-151-03S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le **27 JUIN 2024**  
et de la publication le **27 JUIN 2024**  
Le Maire,

**Objet :**

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES (CAF) DANS LE CADRE DES RESEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET  
D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement  
convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX,  
Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD,  
M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER,  
Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE,  
Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN,  
M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme GRASSER, Mme MARIE,  
M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des  
Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

M. OFFENSTEIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD (jusqu'à son arrivée à 20h50)  
Mme BLAMOUTIER donne pouvoir à M. DURAZZO  
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES  
M. BRIE donne pouvoir à M. MONTEFIORE  
M. BRAND donne pouvoir à Mme SIMON

. Arrivée de M. AMSLER à 20h30 (vote à partir de la Délibération 2024-143)

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-151**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les circulaires interministérielles N° 99/153 DU 9/03/1999 et 2008/361 du 11/12/2008 mettant en œuvre un dispositif de soutien aux parents dans leur fonction éducative,

VU la décision de la Commission d'Action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du 21 mars 2024,

VU le rapport n° 2024-151 présenté en Commission plénière en date du 17 juin 2024,

CONSIDERANT que les réseaux REAAP sont soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole ;

CONSIDERANT que la Commune de Sucy a déposé auprès de la CAF du Val-de-Marne un dossier REAAP, comprenant quatre actions ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : **APPROUVE** la Convention d'Objectifs et de Financement n°2024 00040 – Aide au fonctionnement d'un projet local REAAP, entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Sucy-en-Brie.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer tout document, avenant ou convention relatif à ce dispositif.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées,

  
Céline GAULTIER



Le Maire,

  
Olivier TRAYAUX